

PROGRAMME



RÉSEAU D'ÉCHANGE ET DE PROJETS SUR LE PILOTAGE
DE LA RECHERCHE ET L'EXPERTISE



RECHERCHE PARTICIPATIVE, ÉVALUATION ET ACTION PUBLIQUE

SYNTHÈSE DU SÉMINAIRE OUVERT DU 22 NOVEMBRE 2016

MUSÉUM, PARIS

LE PROGRAMME REPERE ET LES OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

Le premier séminaire de la seconde phase du programme REPERE s'est tenu le 22 novembre 2016 au Muséum National d'Histoire Naturelle. Une centaine de personnes ont assisté à cette journée qui avait pour objectif de faire le point sur les travaux conduits dans le cadre du programme et d'offrir aux participants une opportunité de dialogue, en tant qu'acteurs, bénéficiaires et commanditaires de la recherche intéressés par le développement d'une recherche participative en appui aux politiques publiques environnementales et du développement durable. Ce séminaire visait par ailleurs à étendre la communauté déjà constituée autour de REPERE en donnant plus de visibilité aux acteurs et opérateurs qui partagent la même conception d'une recherche ouverte à la société.

Pour rappel, l'objectif du programme REPERE, réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise, est de travailler à la mise en œuvre d'une démarche de recherche impliquant les associations engagées dans les enjeux environnementaux liés au développement durable. Pour être réelle, cette implication doit être envisagée à toutes les étapes du processus de recherche, de l'identification des questions à inscrire à l'agenda de la recherche, à la formulation, la livraison et l'évaluation des réponses obtenues, en passant par l'élaboration des protocoles et leur mise en œuvre concrète dans l'exécution du projet de recherche. Il faut donc s'interroger sur toutes les façons d'ouvrir la recherche aux acteurs associatifs, l'enjeu étant de concevoir une démarche de recherche dont ils soient réellement co-producteurs, aux côtés des acteurs académiques et au même titre que ces derniers. De fait, le programme REPERE est fondé sur l'hypothèse que le développement de collectifs pluralistes de recherche est de nature à accroître la pertinence des questions posées et des connaissances acquises grâce à la mobilisation et à la confrontation de l'ensemble des savoirs disponibles dans toute leur diversité.

Pour ce faire, et comme l'a rappelé en introduction Laurent Tapadinhas — directeur, adjoint de la commissaire générale au développement durable, MEEM —, le programme repose sur l'expérimentation et sur une animation réflexive renforcée. En témoignent le dispositif des tiers veilleurs mis en place lors de la première phase de REPERE, ainsi que la composition de la Commission pluraliste qui rassemble chercheurs, associations et commanditaires de la recherche, et démontre ainsi la volonté de faire vivre une gouvernance paritaire pour le programme.

Dans cet esprit d'expérimentation et de posture réflexive, et afin d'accroître la communauté REPERE, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé le 22 septembre 2016 avec pour objectif d'identifier puis de labelliser

les collectifs engagés dans une démarche de co-construction de recherche en lien avec les enjeux des politiques publiques du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Enfin, une étude sur la mise en place d'une plateforme qui pourrait être un « *réseau de réseaux* » comme l'a proposé Bernard Ancori, Président de la Commission pluraliste REPERE, sera réalisée en 2017 dans le cadre du programme. Les réflexions conduites devraient également donner lieu à une publication.

Cette journée a donc été organisée de manière à donner la parole au plus grand nombre : à la fois aux personnes impliquées dans le programme REPERE et qui ont rendu compte des réflexions conduites depuis plusieurs années, et à d'autres acteurs — chercheurs, représentants de la société civile, représentants d'institutions de recherche — venus donner leur vision de ce type de recherche dans ses différentes formes. Il s'agissait notamment à cette occasion de cerner la manière dont la recherche participative est susceptible d'appuyer l'action publique environnementale.

La matinée a permis de mieux situer la place de REPERE dans le contexte de la recherche participative à travers la présentation de dispositifs et travaux développés dans le cadre du programme¹. L'après-midi, la succession de témoignages et de tables rondes a permis d'ouvrir la réflexion sur cette forme de recherche et ses implications en termes d'évaluation et de lien à l'action publique. C'est autour de ces réflexions que s'organise la présente synthèse.

LA RECHERCHE PARTICIPATIVE : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La complexité croissante des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la transition écologique, et l'urgence d'y faire face nécessitent plus que jamais que les politiques publiques s'appuient sur les connaissances issues de la recherche. Or, l'ampleur des mutations écologiques, économiques et sociales en cours requiert une implication de tous les acteurs sociaux. Cela suppose que les connaissances apportées par la recherche soient non seulement adaptées aux besoins des transitions en cours, mais aussi qu'elles rencontrent l'adhésion de la société.

Les enjeux démocratiques attachés à la recherche nécessitent une adaptation des questionnements des projets portés par la recherche, et requièrent simultanément une montée en compétence des acteurs des territoires afin de leur permettre de s'approprier les connaissances tout en saisissant les marges d'incertitude entourant ces dernières.

De manière générale, et comme l'a rappelé Marie-Christine Bagnati, responsable du programme REPERE au MEEM, le ministère porte depuis de longues années une attention particulière aux interactions entre recherche et politiques publiques, ainsi qu'à la place de la société civile dans ces démarches. En témoigne le colloque organisé en juillet 2016 par le ministère, AllEnvi et les organismes de recherche, à l'occasion duquel les

¹ Analyse transversale des projets REPERE (AAP2) : Esquisse de profils types. AScA, janvier 2013 Cartographie de la recherche participative en appui aux politiques publiques du MEEM. REPERE, AScA zogma 2016 Voir aussi site internet du programme : www.programme-repere.fr

intervenants ont pu réfléchir sur le concept de recherche finalisée en appui aux politiques publiques. L'organisation de ce colloque s'est appuyée sur l'analyse d'une vingtaine de programmes soutenus par le ministère depuis 2008. Conduire des recherches en appui aux politiques publiques dans le domaine de l'environnement conduit « à des ouvertures inusitées entre les disciplines dans les pratiques de la recherche ». Parce que les objets naturels impliqués dans les problèmes environnementaux doivent être saisis dans toute leur complexité et nécessitent pour cela la mobilisation des sciences de la vie et des sciences de la Terre. Et parce que l'objectif d'appui à l'action publique nécessite une double articulation entre les diverses disciplines ainsi mobilisées avec, les sciences de l'ingénieur qui conçoivent les outils techniques possibles de l'action, ainsi qu'avec les sciences de la société à la fois parce que l'action publique passe par des outils de droit qu'il leur revient de définir, et parce qu'intervenir sur le plan politique exige de prendre en compte les acteurs sociaux, les représentations sociales, les conflits d'intérêt.

L'analyse des programmes et des projets a également permis de montrer que la recherche finalisée, soutenue par le ministère et d'autres organismes, vise à améliorer les politiques publiques en termes d'efficacité, d'efficience et de pertinence, selon trois modalités : en traitant des enjeux de mise en œuvre de ces politiques publiques, en les adaptant aux particularités des territoires, et en interpellant les références mêmes de ces politiques. Cette forme de recherche vise ainsi à accompagner l'innovation en encourageant l'inscription des finalités environnementales dans les dynamiques territoriales pour un développement plus harmonieux des territoires ou un rééquilibrage des pouvoirs. Ce faisant, elle améliore la gouvernance via une meilleure participation de la société civile, et elle participe également à relayer l'action publique dans les filières sectorielles.

Anne Varet, directrice de la recherche et de la prospective à l'Ademe, a également témoigné de la manière dont son organisme accompagne depuis longtemps des projets de recherche participative dans ce contexte de transition écologique et énergétique et de mutation du modèle économique et social, car ces recherches participatives permettent finalement à l'Ademe, avec les acteurs de terrain, de transposer des résultats de manière pertinente, avec une appropriation et une capacitation de ces acteurs. L'une des finalités des recherches accompagnées par l'Ademe, inscrite dans sa nouvelle stratégie Recherche Développement Innovation (2014-2020), est en effet de « développer des connaissances au service d'actions opérationnelles de l'agence et des acteurs de terrain et de produire des connaissances contextualisées et utilisables par les acteurs sociaux et économiques ».

Le contexte de la transition écologique suppose un ancrage citoyen fort pour orienter les comportements en un sens qui lui soit davantage favorable, et lance un défi en termes de production de connaissances et de leur partage. Les recherches participatives semblent dès lors particulièrement pertinentes. Ainsi, REPERE répond parfaitement à cet enjeu puisque « l'hypothèse sur laquelle est fondé REPERE est que la participation des associations et des citoyens à la recherche contribue à la production de connaissances pertinentes car élaborées en réponse à une problématisation partagée en mobilisant tous les savoirs dans une démarche de co-construction des questions et des connaissances ».

Comme l'a souligné B. Ancori, la démarche REPERE prend place au sein de divers travaux qui, aujourd'hui, remettent en cause la verticalité de la décision. A travers « *un fourmillement d'initiatives* », ce sont ainsi « *du sang neuf et des idées nouvelles* » qui sont apportés en politique ». Toutefois, le chemin n'est pas aisé pour ces recherches, qui doivent faire face à des torsions qui affectent autant les dimensions de pouvoir que celles du savoir. Callon, Lascoumes et Barthe² avaient déjà mis en avant dans leurs travaux une notion de démocratie dialogique et non plus délégative, nourrie d'une recherche en plein air et non confinée au sein du laboratoire, et qui questionne les équilibres classiques entre pouvoir et savoir. REPERE s'inscrit clairement dans cette filiation, et ceci dans le domaine particulier de la transition écologique.

Dans ce contexte, une notion cruciale intervient à deux niveaux, celle de *tiers* : elle s'inscrit au niveau de la pratique des échanges entre les acteurs d'un processus de recherche particulier, mais aussi à celui de l'interaction entre l'ensemble de ces processus et l'action publique de l'État. A chacun de ces deux niveaux se pose la question d'un équilibre des dimensions verticale et horizontale de la notion de tiers. Au premier niveau, c'est le positionnement entre un tiers-veilleur en situation d'extériorité par rapport aux acteurs du projet auquel il apporterait une posture réflexive, et un tiers-veilleur davantage impliqué dans le déroulement du processus de recherche lui-même, qui est ainsi questionné. Quant au second niveau, quel montage institutionnel pourrait-on imaginer entre l'ensemble des projets de recherche participative et l'action publique de l'État ? La notion de tiers pourrait s'incarner ici dans une plateforme qui permettrait de resserrer et structurer les liens entre les différentes initiatives, et de rendre ainsi plus visibles ceux qui se réclament de cette forme de recherche en appui à la transition écologique.

Néanmoins, une vigilance particulière a été soulignée par B. Ancori, face au développement de ce type de recherche en ce qui concerne la forme de l'action de l'État : « *la réinvention de l'action de l'État serait celle d'une politique visant à stimuler les initiatives sans les étouffer et à les soutenir sans être intrusif, dans la mesure où l'une des spécificités de ces recherches qui doit être absolument préservée est d'être auto-organisées* ». Ce point résonne avec les conclusions présentées par Denis Salles, IRSTEA, issues du programme CDE — Concertation, Décision, Environnement — soutenu par le ministère entre 1998 et 2013 et qui a permis de financer quelque 50 projets de recherche. En effet, ces recherches ont permis de montrer comment la concertation, devenue une sorte de passage obligé dans le champ de l'environnement depuis Rio, s'est vue institutionnalisée dans l'action publique afin d'organiser une gouvernance davantage appuyée sur le consentement et censée créer ainsi plus de démocratie et d'efficacité, mais engendrant dans le même temps « *une appropriation stratégique de la concertation et une sorte de participation obligée* ». En conséquence, la concertation s'est trouvée questionnée sur deux fronts : elle a donné lieu à une critique des excès et des normes environnementales, mais elle a également été l'objet de critiques dans le débat social et politique portant à la fois sur les espoirs qu'elle a véhiculés en vain et sur son instrumentalisation. Dès lors, « *la concertation instituée...* » s'est vue « *...dépassée*³ » par toute une série de concertations spontanées de portée supérieure. En effet, on y observe à la fois une motivation tangible, et donc une effectivité de la participation

² *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, éditions du Seuil, 2001

³ *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Laurent Mermet et Denis Salles (dir), éditions de Boeck, 2015

plus forte et durable, une visée pratique de la résolution des problèmes puisque c'est l'essence même de leur création, un *design* sur mesure des processus permettant une remise en question de la standardisation des outils, et une participation contributive critique plutôt que se voulant en opposition. Ces expériences s'inscrivent davantage dans l'idée d'une sédimentation que d'une institutionnalisation, et donc d'une transition durable au delà du seul temps des projets. Selon D. Salles, il apparaît alors nécessaire de revenir à la contradiction, et non à une concertation entre soi, permettant ainsi de développer des recherches situées et incarnées.

Comme le programme REPERE, D. Salles incite également à accompagner, évaluer et théoriser ces expérimentations sociales et politiques. De nombreuses formes d'expériences d'intelligence collective en prise avec les politiques publiques se développent en effet sur les territoires. En témoigne par exemple le Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg. Comme l'a expliqué Bernard Carrière, président de cette instance installée il y a 15 mois et composée pour moitié d'habitants sélectionnés parmi 400 qui ont fait acte de candidature, le conseil « *a vocation à être un espace d'intelligence collective en amont des choix politiques avec un regard prospectif complémentaire de celui des élus et des services* ». Par analogie avec REPERE, les Conseils de développement conduisent des réflexions prospectives participatives associant les citoyens, notamment mais non uniquement *via* les instances représentatives de la société civile, et les élus. Néanmoins, à Strasbourg cette dimension participative ne se révèle pour l'instant que partiellement mise en place car, sur l'un des trois dossiers dont il a été saisi — la transition énergétique —, le groupe de travail a considéré qu'il était plus à même de se pencher sur les modalités de coproduction d'idées, de solutions et d'actions entre citoyens, élus et services, que sur le fond du sujet. Trois idées directrices ont ainsi été retenues : faire participer pour faire s'engager ; écrire un récit commun et citoyen de la transition énergétique à l'échelle de l'Eurométropole ; être exigeant sur l'exemplarité des élus et des politiques publiques.

Face à l'ensemble de ces expériences collectives en prise avec les politiques publiques, D. Salles discerne notamment deux enjeux : (1) distinguer « *le faire ensemble du faire avec* » et imaginer des outils, des instruments plus souples pour faire participer. « *Ce qui est leur commun au bout du compte c'est ce qui en résulte* » ; (2) questionner « *le positionnement des fonctionnaires, voire des élus, dans ces démarches contrastées où il y a des conflits d'intérêt* ». En effet, ce qui constitue selon B. Carrière la principale tension de ce genre de démarche « *c'est la question de la prise en compte ou pas des contributions des citoyens dans les décisions politiques. Il faut qu'il y ait au moins un retour, que les politiques acceptent d'en discuter et que les désaccords soient explicités et discutés. Ensuite, c'est bien à eux que revient la décision* ».

LA RECHERCHE PARTICIPATIVE : DES DISPOSITIFS VARIÉS, UNE ÉVALUATION ADAPTÉE

Outre REPERE, la multitude d'initiatives qui s'intéressent à la recherche participative, parmi celles qui étaient présentes, ou citées au cours de cette journée, montre la grande diversité des projets que recouvre cette notion, et les difficultés qui y sont de ce fait liées en termes de définition, de reconnaissance et d'évaluation.

A cet égard, on observe également une certaine diversité dans les approches. Ainsi, le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), comme l'a précisé Frédérique Chlous, professeure et directrice de son

département Homme et Environnement, « *les recherches participatives ou sciences participatives sont nombreuses au MNHN et surtout extrêmement diverses, couvrant quasiment l'ensemble des dispositifs des sciences participatives de collecte, d'observatoire, jusqu'à des recherches participatives ou recherches action participatives extrêmement impliquées auprès des populations* ». Au sein de ces recherches, on constate « *une diversité des objets, des formes de partenariats, des lieux, des modalités et des outils élaborés au cours de ces recherches* ». Face à cette diversité, une réflexion a été initiée depuis deux ans entre ces différentes formes de recherches ou sciences participatives autour de trois questions : (1) comment les définitions aident-elles à penser ou au contraire masquent-elles les points saillants de ces recherches ou sciences participatives ? ; (2) qu'il s'agisse de sciences participatives ou de recherches participatives, il importe de dépasser les cloisonnements et de s'intéresser aux transformations des unes et des autres et aux formes de rapprochement ; (3) il convient d'instituer une réflexivité autour de quatre thèmes : i) pourquoi s'engage-t-on en tant que chercheur dans ces démarches de recherche participatives ou de sciences participatives ? ii) Quelle cartographie des résultats produits et des modes de validation en est issue ? Quels sont ceux qui sont intégrés aux politiques publiques ou plutôt mis de côté ? iii) Quelles modalités d'optimisation des dispositifs ? iv) Qu'en est-il de la dissymétrie des savoirs et pouvoirs au sein de ces démarches ?

Le programme REPERE s'intéresse particulièrement à la forme la plus radicale de ces recherches, c'est-à-dire à celles où les acteurs académiques et non académiques sont placés sur un plan d'égalité tout au long du processus de recherche, depuis sa conception à sa livraison et son évaluation, comme l'a souligné B. Ancori. Néanmoins, les 18 projets soutenus entre 2010 et 2014 ont révélé, là encore, une vraie diversité dans leurs finalités et leurs modalités de mise en œuvre. Ainsi, l'esquisse de profils types réalisée avec les tiers-veilleurs⁴ a identifié au moins trois motivations différentes en ce qui concerne les partenariats mis en place dans ces démarches : (1) améliorer les interactions recherche-société civile pour réformer les institutions, rénover la démocratie ; (2) négocier un accord partiel ou momentané pour peser dans une controverse ; (3) conduire un processus d'apprentissage collectif pour construire ensemble une « coalition de cause ». Au delà des projets soutenus par REPERE, le travail de cartographie conduit en 2016 a permis de dessiner les contours du territoire dans lequel le programme évolue, et d'illustrer son positionnement au sein du paysage de ces démarches impliquant équipes de recherche et société civile.

On peut ainsi retrouver des démarches telles que celles présentées au cours de ce séminaire. Outre celles du MNHN ou celle du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg déjà évoquées, les expériences conduites par ATD Quart Monde s'appuyant sur la méthodologie du « *croisement des savoirs et des pratiques* », telle qu'elle a été présentée par Geneviève Defraigne-Tardieu (ATD Quart Monde), figure également dans ce paysage. Le développement de la recherche participative dans toutes ses formes devant être étudié pour mieux comprendre et en structurer la communauté, on pourrait préciser le statut épistémologique de ces démarches et savoirs, dans la mesure où il existe un réel enjeu de théorisation pour conforter les acteurs de la recherche qui s'y intéressent et rassurer les organismes.

Ces dispositifs de recherche participative incitent également, au delà de ce qu'ils produisent, à réfléchir aux

4

Cf. REPERE - ASca *op. cit.*, note 1, p. 2

nouvelles conditions de production de connaissances qu'ils proposent. Face aux différents contextes de collaboration, allant de la participation citoyenne à la co-construction, Jean-Paul Billaud, NSS Dialogues, signale la nécessité d'identifier les difficultés de coordination, les pratiques, les problèmes épistémologiques. Selon lui, il convient d'interroger la spécificité des formes d'agencement impliquant les partenaires, et de les différencier en fonction des contextes de l'initiative⁵. Est-on face à un partenariat participatif issu d'une injonction publique, d'un partenariat citoyen résultant d'un appel à la recherche en réponse à un problème sociétal ou une controverse, ou d'un partenariat collaboratif au sein duquel la co-construction est continue ? Selon ces contextes, les modalités de production de connaissances peuvent prendre trois formes : (1) une addition d'expertises parallèles sans co-construction ni hybridation, car le partenariat n'est pas abouti faute de temps ou de moyens financiers suffisants ; (2) une addition d'expertises en dialogue, où la co-construction est un modèle plutôt descendant, le savoir n'est pas hybridé et le partenariat demeure relativement limité ; (3) la déconstruction des expertises et une reconstruction conjointe, où les savoirs sont hybridés et le partenariat est fort⁶.

JP Billaud précise que ce troisième cas de figure peut être illustré par la démarche menée dans le centre de Colmar choisi par l'INRA en 2001 pour expérimenter en plein champ, en suivant la piste OGM, la possibilité de contrer la maladie du court-noué (soit une infection par des nématodes) affectant les vignes en France. Un comité technique de suivi (piloté au niveau national par l'INRA) a été mis en place afin de suivre et d'accompagner l'expression des controverses entraînées par ce choix expérimental. Associant des chercheurs et des représentants de la société civile, en particulier des associations de viticulteurs, cette expérience qui s'apparente à une coproduction des connaissances dans le cadre d'un dispositif de recherche participative, illustre les difficultés jalonnant ces nouveaux modes de production des connaissances. Quatre remarques peuvent être faites : (1) entre chercheurs et associatifs, les attentes sont initialement différentes, ce qui, pour aboutir à des questionnements partagés et à une histoire commune, nécessite un gros investissement de « travail dialogique », dans une temporalité très exigeante ; (2) un tel effort de convergence qui passe par la réduction de la hiérarchie entre savoirs et vise une éthique de projet partagée n'est pas sans effet sur l'identité des parties prenantes, car la construction d'un collectif de recherche provoque des « déplacements identitaires » qui affectent aussi bien la manière de faire de la recherche que la dynamique associative ; (3) le laboratoire garde sa place centrale dans la production de connaissances, mais il est enchâssé dans un processus qui cadre son activité, les questionnements de la recherche étant soumis régulièrement à une validation collective ; (4) un travail de facilitation (au sein du projet en l'occurrence mais ce peut être aussi l'enjeu du « tiers-veilleur ») s'avère très important, la finalité étant d'assumer ouvertement ce qui fait dissensus ou controverse, ces derniers étant le moteur même du « travailler ensemble ».

Pour sa part, F. Chlous souligne « *les relations complexes* » qui s'opèrent au sein de ces partenariats. En effet, il ne s'agit pas de processus univoques, car ils donnent lieu à des négociations à chaque étape du projet, avec

⁵ Bœuf G., Allain Y-M., Bouvier M. : L'apport des sciences participatives dans la connaissance de la biodiversité. Rapport remis à la Ministre de l'Ecologie, Janvier 2012.

⁶ Victor Roseau, *Etude de la recherche partenariale et des pratiques de partenariat dans un contexte scientifique contraignant*, Mémoire de master pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Agroparistech, 13 octobre 2016.

parfois même l'introduction de nouveaux membres au cours du projet. Cela nécessite donc une renégociation des postures qui peut parfois fragiliser le collectif.

Selon G. Defraigne-Tardieu, pour que cela fonctionne, il faut « *une méthodologie très bien calibrée, notamment pour composer avec les dissymétries de savoirs ou de pouvoirs, et ne pas se retrouver avec une participation de façade* ». Il s'agit en effet d'une « *recherche entre gens qui sont dans des situations extrêmement inégales, d'où la nécessité de rétablir l'équilibre entre les différentes parties prenantes en montrant notamment que les savoirs de chacun vont être mobilisés* ».

Se pose alors la question de l'évaluation de ces démarches. En effet, pour Rémi Barré, association Sciences Citoyennes, « *si la stratégie nationale et européenne de recherche est de contribuer à affronter les défis sociétaux, alors déployer la recherche participative est évidemment le premier objectif. La pierre angulaire d'un tel déploiement est la question de l'évaluation qui doit être mise au propre, c'est en quelque sorte le moment de vérité* ». Mais alors qu'évalue t-on ? « *Est-ce un processus, des effets directs, des effets en termes de construction de réseau, de transformation sociale ?...* » s'interroge F. Chlous, ou « *est-ce le fait scientifique, le fait sociologique, le fait humain, le fait sur le terrain ?* » questionne Jean Masson, INRA Colmar.

La difficulté selon J. Masson « *est qu'on en reste à évaluer des faits, or cette forme de recherche fait appel à des modes de raisonnements différents, à des épistémologies différentes, parfois propres au groupe. Comment évaluer, ou au moins reconnaître, cette capacité à produire des différences ?* ». Or, souligne B. Ancori, l'évaluation de ces savoirs est cruciale pour l'action de l'État. Les recherches participatives produisent des savoirs pluridisciplinaires, voire transdisciplinaires — au delà de toute discipline. Leur évaluation implique donc deux dimensions : l'excellence scientifique et la pertinence sociale.

Au delà de ce positionnement, R. Barré suggère quelques principes pour concevoir un dispositif d'évaluation susceptible de soutenir le développement de la recherche participative :

— ne pas esquiver la question de la production et de l'évaluation scientifique. Il y va en effet de la légitimité des institutions de recherche, des chercheurs et des financeurs à participer à ces recherches. Il faut dès lors envisager, comme cela a déjà été mentionné, des travaux de fond, théoriques et conceptuels, afin de démontrer en quoi, comment, à quelles conditions la conjugaison de la diversité des savoirs et la co-construction des problématiques et des dispositifs et des productions de connaissances entrent dans le champ de « l'activité scientifique ». La question sous-jacente est celle des rapports entre sciences, valeurs et engagement, et c'est ainsi toujours une communauté qui reconnaît l'inclusion de certains travaux dans son horizon scientifique.

— penser l'évaluation dans le cadre du système de recherche, au delà du projet lui-même. Il s'agit notamment de prendre en compte la question de la publication et des revues adaptées, et la carrière, donc l'évaluation du chercheur, mais aussi des institutions. En effet, comme l'a fait remarquer D. Salles, qu'en est-il des chercheurs qui s'engagent dans ces démarches ? Quelle différence de posture y a-t-il entre un chercheur qui élabore son questionnement dans le cadre traditionnel d'une discipline et un chercheur qui construit ses hypothèses suite à une interpellation de la société ?

— concevoir l'évaluation du projet dans son cycle de vie : de l'amont pour la mise en place, jusqu'à la problématique des impacts et du long terme. Au delà de la sélection ou du classement, l'évaluation de tels projets doit aussi accompagner et contribuer à la capitalisation, à l'apprentissage collectif, à l'appropriation, à la diffusion.

— les questions d'éthique et des asymétries, des risques d'instrumentalisation doivent être prises en compte théoriquement à l'échelle de cette forme de recherche, mais aussi, en pratique par l'observation de la façon dont elles sont prises en compte à l'échelle des projets.

Enfin, A. Varet a, quant à elle, insisté sur l'importance de pouvoir s'assurer d'une future montée en généralité et en compétence pour la diffusion et la valorisation des recherches et de ses résultats. Elle s'interroge également sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à évaluer l'impact social de ces recherches : quels changements de pratiques ont-elles engendrés ? Quels nouveaux espaces de dialogues ont-elles créés ? Quelles synergies locales ont-elles suscitées ?

En conclusion, Serge Bossini, directeur de la recherche et de l'innovation (MEEM/CGDD), a souligné qu'une forme de communauté était bien en train de naître, avec une posture en quelque sorte « *militante* » promouvant la production de connaissances entre chercheurs et société civile. Néanmoins, ni les uns ni les autres ne peuvent agir seuls, et le rôle du ministère devrait donc consister à favoriser le développement de cette recherche pour le bénéfice des différentes parties prenantes. Pour cela, il paraît essentiel de collecter des cas concrets, d'où l'intérêt de l'AMI, afin « *d'être fort collectivement des expériences des uns et des autres* ». Par ailleurs, la mise en visibilité de ces expériences et des acteurs — chercheurs et société civile — qui y sont associés doit être développée. Le projet de plateforme, mais également une publication et le colloque REPERE prévu fin 2017 – début 2018, doivent y contribuer avec la participation du plus grand nombre.